## COMMUNE DE RIGNEY Département du Doubs

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 24 mai 2024 À 18h30.

Convocation: 16/05/2024

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Anne CONFAIS

Étaient présents : Anne CONFAIS - Nathalie CONCET - Pascal HERMANN - Lionel TOURNIER - Claude

CARTERON - Claudine ROYER - Frédéric HELAINE - Pierre DAOUDAL

Étaient excusés : Edith MEUTELET

Étaient absents : Pascal BOINOT - Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à : 18h30

Monsieur Rigoulot est présent au conseil. Mme le Maire propose d'aborder la délibération relative à la vente d'une parcelle communale à Monsieur RIGOULOT après l'approbation du PV du conseil municipal du 12 avril 2024. L'ordre du jour est modifié en ce sens.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès- verbal du conseil municipal du 12 avril 2024
- Vente de parcelle communale Rigoulot
- Vente de parcelle communale Champenois
- Réhabilitation de l'ancienne école : validation du montage financier
- Etude de la protection de la source de Chaudefontaine
- Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre de l'étude relative à la protection du captage de la source de Chaudefontaine.

### **Questions diverses**

### Délibération n°28 : Approbation du procès -verbal du 12 avril 2024

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024.

La maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal et d'accepter les modifications apportées à ce dernier suite à une erreur matérielle relative au montant du budget primitif de la commune 2024.

VOTE :			
pour:	8	contre:	abstention :

#### <u>Délibération n°29 : Vente de parcelle communale : RIGOULOT</u>

Mme le Maire expose les faits : le 4 avril 2024, elle a reçu un courrier de M. RIGOULOT Romain, propriétaire de la parcelle ZI 64 sur le Moulin Martin qu'il exploite pour son activité professionnelle.

Il souhaite acquérir une partie de la parcelle ZI 66, propriétée de la commune, d'environ 14a40 afin de construire un bâtiment agricole de 15x40m doté de panneaux photovoltaïques. Cette installation a pour but d'abriter ses engins de chantier, de créer un atelier de découpe de bois, et de stocker son bois.

Cette partie est actuellement mise à disposition gratuitement aux Ecuries du Moulin.

Les membres du conseil sont en possession du plan cadastral et du projet envisagé par M. RIGOULOT.

Le Conseil Municipal prend en considération la demande de Monsieur RIGOULOT, pour autant, son attention est attirée sur notre inquiétude quant au nombre de passages sur le chemin d'accès à cette parcelle et l'état global de ce dernier. Selon Monsieur RIGOULOT les passages ne seront pas plus importants que ceux qui ont cours actuellement. Il lui est précisé également qu'aucun entretien du chemin desservant cette parcelle n'est à l'ordre du jour et qu'en tout état de cause cela ne constituera pas une priorité dans les futurs travaux de la commune.

Monsieur RIGOULOT est prêt à prendre en considération nos doléances.

Le prix proposé de 375€ est remis en question par un certain nombre de conseillers aussi il est proposé de réévaluer ce dernier à hauteur de 5 € le m2.

Pour conclure ce point, un courrier sera adressé au pétitionnaire afin de formaliser le tarif et les clauses de cette vente.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

• d'accepter la vente d'une partie de la parcelle ZI 066 à M. RIGOULOT Romain

VOTE :				
pour:	7	contre :	1	abstention :

#### Délibération n°30 : Vente de parcelle communale : CHAMPENOIS

Mme le Maire expose les faits : la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZI 034. Elle est enclavée entre les parcelles ZI 033 / 035 / 0356 appartenant à M. CHAMPENOIS Jean-Pierre et la parcelle ZI 134 appartenant à M. FRAVILLE Hervé. Cette parcelle de 8a79 bénéficie d'un droit de passage sur les propriétés RIMOLDI et CHAMPENOIS, mais n'est actuellement pas entretenue par la commune.

M. CHAMPENOIS Jean-Pierre propose d'acheter cette parcelle et ainsi d'annuler la servitude de passage existante sur les 2 propriétés. Le montant de la vente serait proposé à 250,00€. Les membres du conseil sont en possession du plan cadastral.

Le prix proposé est également remis en question sur cette vente. Aussi, dans un souci d'égalité de traitement des usagers, il est également proposé de fixer le tarif du m2 à 5€.

Un courrier sera adressé au pétitionnaire afin de formaliser le tarif et les clauses de cette vente.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

• d'accepter la vente de la parcelle ZI 034 à M. CHAMPENOIS Jean-Pierre

VOTE :			
pour:	8	contre:	abstention :

#### Délibération n°31 : Réhabilitation de l'ancienne école : validation du montage financier

Mme le Maire expose les faits : Après plusieurs études, il a été décidé de réhabiliter l'ancienne école en 2 phases. Aucune subvention ne sera sollicitée, leurs octrois étant conditionnés à de nombreux travaux très précis et très coûteux pour la commune.

- **phase 1 en 2024**: travaux uniquement sur la partie droite, qui a déjà fait l'objet d'une isolation extérieure (façade et fenêtres). Il est envisagé la création de 5 bureaux destinés à la location, une salle commune, l'adaptation des sanitaires. Des travaux seront réalisés en régie (démontage, ouvertures...) afin de réduire les coûts. Une étude de pose de panneaux photovoltaïques sera lancée pour une installation éventuelle en 2025
- **phase 2 en 2025** : travaux sur la partie gauche avec le changement des fenêtres, et agencement de l'ancien réfectoire et de l'ancienne cuisine.

Le montage financier de la phase 1 se présente de la manière suivante :

POSTES DE TRAVAUX	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
Sanitaire	9 402.00€	9 402.00€
Electricité	20 183.00€	24 219.60€
Revêtements murs / cloisons	33 230,58€	36 553,64€
Revêtements sols	11 265,55 €	12 392,11 €
Carrelage / faïence	6 871.00€	8 245.20€
TOTAL	80 952.13€	90 812.55€

Un budget sera alloué également pour l'équipement des bureaux, RAC à vélos, signalétique, serrurerie ... Une réunion s'est déroulée le 22 mai en présence de conseillers afin de faire le point sur les modalités. Certaines précisions ont été apportées, mais le projet global a été validé.

Les devis relatifs au poste sanitaire, électricité, carrelage/faïence sont acceptés en l'état.

Des membres du Conseil proposent en revanche de faire une demande de devis supplémentaire pour les postes : Revêtements murs / cloisons - Revêtements sols

Mme le Maire précise que ce montage financier constitue l'enveloppe globale attribuée à l'opération et qu'un montant de 100 000€ est inscrit au budget pour cette dernière.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le plan de financement tel que décrit ci-dessus
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

VOTE :		
pour: 8	contre :	abstention:

Dans le cadre du point précédemment exposé, il s'agit, pour le Conseil Municipal de valider les devis en lien avec l'opération de réhabilitation de l'ancienne école.

# <u>Délibération n°32 : Validation des devis dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école :</u> <u>AB Electricité</u>

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise AB ELECTRICITE pour un montant de 20 183€ HT.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de l'entreprise AB Electricité ELECTRICITÉ- pour un montant de 20 183€ HT
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis

VOTE :			
pour :	8	contre :	abstention :

# <u>Délibération n°33 : Validation des devis dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école :</u> <u>PELCY</u>

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise PELCY Plomberie - Chauffage pour un montant de 9 402€ HT.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de l'entreprise Pelcy Plomberie CHAUFFAGE / SANITAIRE pour un montant de 9
   402€ HT
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis

VOTE :			
pour:	8	contre:	abstention:

# <u>Délibération</u>: Validation des devis dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école : MK Rénovation

### CETTE DÉLIBÉRATION EST REPORTÉE EN ATTENTE DE DEVIS SUPPLÉMENTAIRE

Madame le Maire présente les devis de l'entreprise MK Rénovation - AMENAGEMENT INTERIEUR MURS/SOLS - pour un montant de 44 496.13€ HT - 48 945.75€ TTC

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de l'entreprise MK Rénovation pour un montant de 39 321.17€ HT 42 259.29€ TTC
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis

VOTE :		
pour:	contre :	<del>-abstention :</del>

# <u>Délibération n°34 : Validation des devis dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école :</u> <u>L'ART DU CARRELAGE</u>

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise L'ART DU CARRELAGE 25 - CARRELAGE ET FAÏENCE - pour un montant de 6 871.00€€ HT

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de l'entreprise L'ART DU CARRELAGE pour un montant de 6 871.00€€ HT
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis

VOTE:		
pour: 8	contre :	abstention:

#### <u>Délibération n°35 : Etude de la protection de la source de Chaudefontaine</u>

Mme le Maire expose les faits : La commune possède une source d'eau sur la commune de Chaudefontaine qui alimentait le quartier de la Forge au début des années 1900 et qui aujourd'hui n'alimente plus que les communaux et fontaines. Au regard de la ressource en eau qui se raréfie de plus en plus, cette source qui présente des similitudes avec notre source d'eau potable exploitée actuellement, pourrait venir en complément et nous permettre par ce biais de gérer notre ressource en eau dans la commune.

Des études de 1996 ont acté qu'elle n'était pas protégeable en raison de sa proximité avec la route départementale, mais de nombreuses réalisations dans le département prouvent le contraire.

Afin de présenter un nouveau projet à l'ARS, des cabinets d'études spécialisés ont été contactés afin de réaliser de nouvelles investigations et proposer un plan pour la protection de ce captage.

Les membres du conseil sont en possession des devis reçus.

Monsieur HELAINE s'interroge sur l'opportunité de cette étude dans la mesure où la compétence de l'eau sera transférée à la fin de l'année.

Des précisions lui sont apportées en ce sens que pour envisager la protection du captage de la source de Chaudefontaine cette étude est importante pour une présentation à l'ARS qui pourrait nous garantir la pérennisation d'utilisation de cette source.

Après lecture et l'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis d'un montant de 6650.00€ HT / 7980.00€ TTC
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis correspondant

VOTE :			
pour: 7	contre :	1	abstention:

# <u>Délibération n°36 : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la protection du captage de la source de CHAUDEFONTAINE :</u>

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude relative à la protection du captage de la source de Chaudefontaine est éligible à une subvention du département à hauteur de 30% sans minimum de dépense. Le plan de financement sera le suivant :

MONTANT DU DEVIS HT	6 650€	100%
MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE	1 995€	30%
AUTO FINANCEMENT COMMUNAL	4 655€	70%

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le plan de financement tel que décrit ci-dessus
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter l'aide financière départementale
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

VOTE :				
pour:	7	contre :	1	abstention :

#### **Questions diverses:**

- La signature de la reprise de la licence IV du restaurant le Chat Botté a eu lieu le 3 mai. Les fonds ont été versés le 23 mai à l'office notarial et l'acte authentique a été réceptionné. Des formations sont nécessaires pour l'exploiter.
- Château d'eau : des pertes sont constatées mais l'origine est toujours incertaine. Le château d'eau a été vidangé le 23 mai afin de vérifier l'état du revêtement internet de la citerne. Un technicien de la sté Etandex , spécialisée dans l'étanchéité des ouvrages spécifiques était présent. Il doit nous faire un retour des diverses possibilités
- travaux sur les ponts route de Vandelans : depuis le 13 mai, la route départementale est coupée, des travaux d'étanchéité sont réalisés par les services du Département sur les ouvrages d'art, coté Doubs (trottoirs, route, et ponts)
- retour sur la réunion les bons Jours du 21 mai : la Mutualité Française BFC a animé une réunion d'informations sur les ateliers Bons Jours, destinés aux plus de 60 ans du secteur. Des thématiques sont proposées, avec pour objectif de donner des conseils pour avoir de bons réflexes au quotidien et ainsi préserver leur santé. 14 participants se sont inscrits dans 3 ateliers gratuits et financés par les partenaires de la Mutualité Française BFC . Ils seront mis en place à l'automne, en salle de convivialité, mise à disposition.
- retour sur la rencontre relative au ZAER le 23 mai à Roulans : présentation des 1ères cartographies réalisées par l'AUDAB Les membres du conseil ont jusqu'au 21 juin pour apporter des modifications. une concertation publique sera organisée en septembre avec des rencontres spécifiques pour les entreprises et agriculteurs. Une délibération sera prise sur l'accompagnement avec l'AUDAB lors du prochain conseil. Une réunion des membres du conseil aura lieu le 14 juin à 18h30.
- samedi 25 mai : mariage de Mme LHERITIER Aurore et M.DE SOUSA Marc, habitant route de Vandelans
- La randonnée de l'association humanitaire Baume au Coeur débutera à Rigney le 31 mai vers 14h30 . Elle a pour but de a pour but de soutenir d'autres associations qui viennent en aide aux populations dans le besoin. Environ 80 à 100 personnes sont présentes chaque année. Un pot d'accueil sera organisé
- 9 juin : élections européennes 38 candidats
- déploiement de la fibre : une permanence de DIOPTIC Altitude Infra aura lieu le 18 juin de 16 à 18h en salle de convivialité, afin de répondre à toutes questions des personnes actuellement non raccordées à la fibre, et ce pour tout le secteur. Pour rappel, le démantèlement du réseau cuivre a déjà commencé et les réparations sur certains réseaux ne sont plus assurées
- Assemblée Générale de l'Association des Maires du Doubs le 1er juin à Pontarlier
- Réunion de la commission vie au village le mardi 4 juin à 18h00
- prochaine réunion de conseil le 28 juin à 18h30
- samedi 29 juin à midi : fête des Rigneysiens

Tour de table : RAS

La séance est levée à : 21h30

La secrétaire de séance

Madame le Maire

DCM 28	APPROBATION DU PROCES- VERBAL DU 12 AVRIL 2024
DCM 29	VENTE DE PARCELLE COMMUNALE : RIGOULOT
DCM 30	VENTE DE PARCELLE COMMUNALE : CHAMPENOIS
DCM 31	RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE : VALIDATION DU MONTAGE FINANCIER
DCM 32	VALIDATION DES DEVIS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE : AB ELECTRICITÉ
DCM 33	VALIDATION DES DEVIS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE : PELCY
DCM 34	VALIDATION DES DEVIS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE : L'ART DU CARRELAGE
DCM 35	ETUDE DE LA PROTECTION DE LA SOURCE DE CHAUDEFONTAINE
DCM 36	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE CHAUDEFONTAINE

Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	ABSENT
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	ABSENTE AXCUSEE
Frédéric HELAINE	
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	ABSENT